

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

NATURE DU MARCHÉ : Marché public de Prestations Intellectuelles

POUVOIR ADJUDICATEUR

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Nom de l'organisme : **École Nationale de Voile et des Sports Nautiques**

Point de contact : M. LASRI Rachid, Agent comptable

Adresse : BEG ROHU

Code postal : 56510 Ville : SAINT PIERRE-QUIBERON

Pays (*autre que France*) :

Téléphone : 02 97 30 30 22 Télécopieur :

Courriel : rachid.lasri@envsn.sports.gouv.fr

Adresse Internet (URL) :

Adresse du profil d'acheteur (URL) :

OBJET DU MARCHÉ

Objet du marché :

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation d'un schéma directeur et de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de l'ENVSN de St Pierre Quiberon 56510

Classification CPV

Objet principal : 71317210-8

Lieu d'exécution : École Nationale de Voile et des Sports Nautiques-

Beg Rohu -SAINT PIERRE QUIBERON 56510

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Analyse et actualisation des diagnostics Accessibilité ; Propositions techniques, administratives et financières en concertation avec les représentants du Maître d' Ouvrage; Élaboration d'un schéma directeur et des agendas après validation du programme par la Maîtrise d' Ouvrage; Assistance technique et administrative à la passation des contrats de travaux ; Assistance à l'analyse des offres et à la réception des travaux.

Acceptation des variantes : Non

Prestations divisées en lots : Non

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Modalités essentielles de financement et de paiement et / ou références aux textes qui les réglementent :

* Origine du financement : budget 2015

* Les prix seront fermes actualisables ;

* Les comptes seront réglés sous la forme d'acomptes et d'un solde ;

* Le délai global de paiement du règlement des comptes sera fixé à 30 jours ;

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Nature de l'attributaire, le marché sera conclu :

- soit avec un prestataire unique ;

- soit avec des prestataires groupés solidaires.

Chaque candidat ne pourra remettre, pour la présente consultation, qu'une seule candidature en agissant en qualité soit de candidat individuel, soit de membre d'un ou plusieurs groupements.

Autres conditions particulières :

* Il sera fait application de l'article 53 IV 1° du Code des Marchés Publics ;

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Situation juridique - références requises :

* Les documents et renseignements qui rendent recevables les candidatures en application de l'article 44 du Code des Marchés Publics (CMP), à cet effet le candidat pourra utiliser les formulaires DC1 et DC2 téléchargeables sur le site <http://www.minefe.gouv.fr> ;

- * La forme juridique du candidat ;
- * En cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire ;
- * Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché.

Capacité économique et financière - références requises :

- * Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles ;
- * Une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- * Des bilans ou extraits de bilans, concernant les 3 dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

Le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

▲ *Expérience et capacités professionnelles :*

Le(s) Curriculum(s) Vitae de la/des personne(s) physique(s) proposée(s) pour la mission et l'attestation de compétence correspondant à la catégorie de l'opération :

- Liste des principaux services effectués **dans la réalisation d'AdAP ou de schéma directeur d'accessibilité** indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché ;
- Attestation de formation à l'Accessibilité Handicapé des consultants prévus au titre de la présente mission ;

Qualification souhaitée :

- Certificat ISO 9001 ou moyens permettant la mise en place d'un système assurance qualité ;
- Certificat ISO 14001 ou moyens mis en œuvre pour respecter la dimension environnementale du projet ;
- Qualification OPQIBI relative à la prise en compte du handicap ;

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités des opérateurs économiques pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de ceux-ci.

CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 60% au regard de la pertinence des méthodes pour l'exécution de la mission ;
- 40% pour le prix des prestations.

PROCEDURES

Type de procédure : Procédure adaptée.

Conditions de délai

Date limite de réception des candidatures : **31/07/2015** à 17h00

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : TC201503

Autres informations : les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que tous les documents de présentation associés ; unité monétaire utilisée, l'euro ; les candidatures qui ne peuvent être admises en application des dispositions du I de l'article 52 du CMP sont éliminées par le RPA ;

▲ À titre indicatif, la phase d'analyse et de propositions se déroulera pendant le mois suivant la notification du marché; la rédaction de l'agenda d'accessibilité programmée sera réalisée dans le mois suivant la première phase validée par la maîtrise d'ouvrage...

▲ Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires : le mode de retrait du dossier de consultation ne conditionne pas le choix du mode de transmission de la candidature ; Les documents de la consultation sont disponibles sur le site de l'ENVSN sous le lien suivant :

<http://www.envsn.sports.gouv.fr/marches-publics>

Conditions de remise des offres : si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par voie électronique ou sur support matériel, par le maître de l'ouvrage dans le délai fixé pour la remise des offres. Les autres documents sont retournés au candidat sans être ouverts ;

Le mode de transmission des offres retenu est la transmission des plis sous format papier ou sur un support physique électronique.

PROCEDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal Administratif

Adresse : 3 contour de la Motte

35044 RENNES cedex

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :Référé précontractuel : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (Article L551-1 du Code de Justice Administrative) ; Référé Contractuel : 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché ou à défaut 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché. Toutefois ce référé n'est pas possible en cas de publication d'un avis d'intention de conclure le marché au moins 11 jours avant sa signature (article L551-13 à L551-23 et R551-7 à R551-10 du Code de Justice Administrative) ;Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative) ;

▲ Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 03/07/2015